



**Conseil Municipal  
de la commune de Clermont l'Hérault**

**Séance du jeudi 13 avril 2023 à 18h  
Salle Georges Brassens**

Conseillers Municipaux en  
exercice : **29**  
Conseillers Municipaux pré-  
sents ou représentés : **24**  
Date de la convocation :  
**7 avril 2023**

**Délibération n° DCM23-04-13P19**  
**Administration générale - Association Concordia –**  
**Soutien aux actions de préservation et valorisation**  
**du patrimoine local de la commune de Clermont**  
**l'Hérault - Convention d'objectifs et de moyens pour**  
**l'exercice 2023**

Le quorum est atteint.

Présents :

M. Gérard Bessière, *Maire, Président de la séance,*

M. Jean-Marie Sabatier, Mme Isabelle Le Goff, M. Georges Elnecave, M. Jean François Faustin, Mme Elisabeth Blanquet, M. Jean-Luc Barral et Mme Véronique Delorme, *Adjoins,*

M. Jean-Jacques Pinet, M. Georges Bélart, Mme Catherine Klein, Mme Corinne Gonzalez, Mme Joëlle Mouchoux, Mme Rosemay Crémieux, Mme Hélène Cinési, M. Michaël Deltour, Mme Louise Jaber, M. Jean Garcia, Mme Marie Passieux, Mme Claudine Soulairac et M. Michel Vullierme, *Conseillers municipaux,*

Absents :

Mme Michelle Guibal, M. Patrick Javourey, M. Stéphane Garcia, Mme Claude Blaho-Poncé, Mme Paquita Médiani, M. Franck Rugani, M. Salvador Ruiz et M. Laurent Dô.

Procurations :

M. Stéphane Garcia à Mme Hélène Cinési

M. Salvador Ruiz à M. Michel Vullierme

M. Laurent Dô à Mme Claudine Soulairac

-----  
*Rapporteur : Mme Louise Jaber*

Depuis plusieurs années, l'Association Concordia, association d'éducation populaire, s'investit particulièrement sur la Commune autour de ses valeurs fondatrices ayant pour but :

- de contribuer à l'animation de la vie sociale par la participation de volontaires français et étrangers à la réalisation de travaux civils d'intérêt collectif,
- de favoriser la circulation des personnes et des idées par les échanges internationaux dans un but de connaissance, de compréhension mutuelle et de paix,
- de promouvoir un projet éducatif, encourageant une citoyenneté active des personnes pour une société démocratique, solidaire et participative.

Le projet associatif est décliné sous différentes formes : chantiers internationaux, chantiers d'initiatives locales, Service Volontaire Européen et Service Civique, actions populaires et citoyennes.

Considérant que les objectifs et les actions présentés par l'association Concordia contribuent à l'intérêt général, à travers notamment la préservation et la valorisation du patrimoine local, la commune de Clermont l'Hérault, depuis 2018, lui apporte son soutien par l'attribution de subventions.

Les bilans financiers et des réalisations des années passées présentés par l'association montrent que les objectifs fixés sont globalement atteints.

Ainsi considérant que le bilan est positif, il est proposé de poursuivre ce partenariat avec l'association Concordia et de la soutenir pour mener de nouveaux projets autour des objectifs généraux présentés ci-après :

- Action de sensibilisation et accompagnement de jeunes vers le volontariat européen et la mobilité internationale,
- Envoi de jeunes sur des dispositifs de Volontariat individuel, projets européens et mobilité internationale,
- Réalisation de 3 chantiers internationaux de 15 jours, dont un projet OFAJ - Mise en valeur du Château des Guilhem, entretien du Chemin de Caylus et de l'Oppidum de la Ramasse,
- Recrutement et formation d'animateurs saisonniers,
- Recrutement de jeunes en service civique ou ambassadeurs pour sensibiliser les jeunes Clermontois sur les dispositifs de volontariat et de mobilité internationale.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer à l'association Concordia une subvention annuelle de fonctionnement pour l'année 2023, d'un montant de 12 000 €,
- de conclure une convention annuelle d'objectifs et de moyens pour l'année 2023 définissant les engagements respectifs de la Commune et de l'association, selon projet joint,
- d'autoriser Monsieur le Maire à engager toute démarche et à signer tout acte ou document relatif à l'objet de la délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer à l'association Concordia une subvention annuelle de fonctionnement pour l'année 2023, d'un montant de 12 000 €,

DECIDE de conclure une convention annuelle d'objectifs et de moyens pour l'année 2023 définissant les engagements respectifs de la Commune et de l'association, selon projet joint,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager toute démarche et à signer tout acte ou document relatif à l'objet de la délibération.

Secrétaire de séance,



Louise JABER

Maire et président de séance,




Gérard BESSIERE